

CHAPITRE VI

PRINCESSES D'OCCIDENT A LA COUR DES COMNÈNES

Dans l'un des livres qu'il composa pour l'éducation de son fils, et où il s'est complu à mettre en axiomes les règles directrices de la politique byzantine au x^e siècle, l'empereur Constantin Porphyrogénète a écrit ce qui suit : « Chaque peuple a ses usages et ses lois; il doit donc s'attacher aux choses qui lui sont propres et ne chercher qu'en lui-même le moyen de créer ces liens sur lesquels est fondée la vie sociale. De même que chaque animal ne s'unit qu'avec ses congénères, ainsi chaque nation doit avoir pour règle de contracter des alliances matrimoniales, non point avec des gens d'une autre race et d'une autre langue, mais avec des personnes de même langage et de même origine. Car cela seul peut produire entre les intéressés la concorde, les bons rapports et les relations affectueuses. »

En vertu de ce principe, par lequel s'exprimait surtout le mépris hautain où les Byzantins tenaient le reste de l'univers, la cour impériale repoussait dédaigneusement toutes les propositions de mariage qui lui venaient des pays étrangers. Aux yeux des hommes